

**AVENANT ANNUEL  
à l'accord interprofessionnel de financement 2020-2021 du CIPA  
ANNEE 2020**

Entre les collèges professionnels représentés au sein du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture, il est convenu ce qui suit :

Eu égard à l'impact de la crise liée à la pandémie de Covid-19, les cotisations des différents membres des professions représentées au sein de chaque collège, établies par l'article II de l'accord biennal interprofessionnel de financement, ne seront appelées qu'à hauteur de 50%.

Paris, le 22 avril 2020

Le Président,



Marc LAMOTHE

Le Président J.Y. COLLETER



Collège Production

Le Président D. CHARLES



Collège Transformation

Le Président C. CAÏTUCOLI



Collège Fabrication d'Aliments